

**Public visé :** toute personne souhaitant devenir agent de sûreté aéroportuaire

**Pré-requis :**

- Autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS ou un numéro de carte professionnelle du CNAPS
- Maîtrise correcte de la langue française (niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues)
- Nationalité française ou européenne
- Promesse d'embauche

**Objectifs de la formation :**

Acquérir les compétences professionnelles nécessaires à un stagiaire pour obtenir son aptitude professionnelle d'agent de sûreté aéroportuaire.

**Nombre d'heures de formation : 158H Nombre de jours prévus : 21 jours**

- a) **Partie sécurité : 41h (dont SST 14h)**
- b) **Partie sûreté aéroportuaire : 109h30 (Typologie T7)**
  - Théorie et pratique (59h30), théorie équipements (12h) : 71h30
  - Imagerie et pratique : 38h (sur simulateur)
- c) **Evaluations, certification et examen Jury (dont préparation aux examens) : 7h30**

### PROGRAMME DETAILLE

#### **A- Socle commun - Activités de sécurité (41h)**

##### **Module juridique (16h)**

Environnement juridique de la sécurité privée

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et de ses décrets d'application (5h)
- Connaître les dispositions utiles du code pénal (3h)
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale (2h)
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques (2h)
- Respecter la déontologie professionnelle (4h)

##### **Module stratégique (25h)**

- Gestion des premiers secours - SST (14h)
- Gestion des risques et des situations conflictuelles (5h)
- Transmission des consignes et informations (6h)

### ***B- Sûreté aéroportuaire (109h30)***

- 11.2.2 : formation de base
- 11.2.3.1 : inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute
  - Compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage
  - Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
  - Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés transportés,
- 11.2.3.3 : inspection/filtrage du courrier et matériel transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport,
  - Connaissance des prescriptions légales applicables
  - Aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés
  - Aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté
  - Connaissance des exigences applicables au transport
- 11.2.3.4 : inspection/filtrage des véhicules,
  - Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
  - Connaissance des procédures d'intervention d'urgence
  - Connaissance des techniques d'inspection des véhicules
  - Capacité à effectuer des inspections de véhicules selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés
- 11.2.3.5 : contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille
  - Connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport
  - Connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations
  - Connaissance des procédures de patrouille et de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
  - Capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles

### ***C- Validation de la formation (7h30)***

1/ Test de français écrit et oral préalable à l'obtention du CQP (**1h**)

2/ Evaluations partie sûreté aéroportuaire : QCM + imagerie (**1h**)

3/ Evaluation partie socle commun par un Jury paritaire (**1h30 avec préparation**)

4/ Certification centre accrédité ENAC : QCM + imagerie (**4h avec préparation**)

- **Domaines évalués** (Règlement UE) : 11.2.2, 11.2.3.1 (IFPBC et IFBS), 11.2.3.3, 11.2.3.4 et 11.2.3.5

#### **Coefficients :**

- Partie théorique QCM : coef. 1
- Partie reconnaissance d'images : coef. 2